

# **SEANCE DU 16 MAI 2022** **A 18 HEURES**

**Nombres de conseillers :**

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-deux, le 16 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de MARANSIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BACCI, Maire.

Date de convocation : 11 mai 2022

**Présents** : M. BACCI Mme AUTIER M. BLANCHET Mme GINET Mme MOREL M. VERDIER M. SABOURDY M. GARCEAU Mme ARNAUD Mme LAURENT

**Absents excusés** : Mme MARY M. DELEU M. CHEVRIER

**Secrétaire de séance** : Mme AUTIER Michèle

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu de la précédente réunion appelle des commentaires ou des modifications.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour qui est le suivant.

**N°2022-16-05-001**

## **Décision modificative**

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

<b><u>OBJET</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>		<b><u>Recettes</u></b>	
	<b><u>Diminution de crédits</u></b>	<b><u>Augmentation de crédits</u></b>	<b><u>Diminution de crédits</u></b>	<b><u>Augmentation de crédits</u></b>
D- 615221 Entretien réparations bâtiments publics	9 000.00 €			
D- 739211 Attributions de compensation		9 000.00 €		
<b><u>TOTAUX</u></b>	<b>9 000.00 €</b>	<b>9 000.00 €</b>		

**VOTE** : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité**

**N°2022-16-05-002**

### **Point sur l'école**

Madame Autier fait le point sur la situation à l'école depuis le dernier conseil.

Côté enseignement : Les enseignants absents ne sont toujours pas remplacés et les enfants ont vécu une année scolaire en pointillés. Conséquence : A ce jour, 3 familles (5 enfants) nous ont annoncé officiellement retirer leurs enfants de notre école pour la prochaine rentrée et ce n'est peut-être pas fini. Tout au long de l'année scolaire et à plusieurs reprises, Monsieur le Maire avait alerté l'inspectrice du scandale de cette situation, du mécontentement grandissant des parents et du risque de départ des enfants : ses alertes n'ont eu aucun écho, le résultat est malheureusement au rendez-vous.

Côté périscolaire : Le bus de ramassage inter écoles a repris du service et la garderie intercommunale a retrouvé ses quartiers dans notre école. Depuis le 1<sup>er</sup> avril, les repas seront fournis par notre traiteur local, Jean Jacques Chevrier. Nous avons remplacé notre matériel de cuisine, peu adapté à notre nouveau mode de fonctionnement ou fatigué, par du matériel neuf : armoire frigo positive, four mixte injection avec sonde adapté au réchauffage des plats livrés, lave-vaisselle frontal, fourneau gaz 2 feux, bacs gastro, pour un montant de 9000 € HT subventionnés à hauteur de 7500 € dans le cadre de l'aide du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en faveur de certaines cantines scolaires. Les repas sont toujours organisés en 2 services ce qui permet aux enfants de prendre leur repas dans le calme.

**N°2022-16-05-003**

### **Point sur la carte communale**

Monsieur Le Maire informe son conseil de l'avancement de la procédure de révision qui poursuit son cours. Un projet de zonage sera bientôt arrêté et ce projet de zonage sera soumis aux autorités afin de pouvoir le valider. A ce stade de la procédure de révision des recherches de l'existence d'espèces protégées vivant sur les zones qui seraient à urbaniser vont être engagées, de même des recherches de zones humides à protéger seront engagées.

Une fois ces mesures et recherches réalisées, le projet pourra être soumis aux autorités et aux habitants de la commune afin de recueillir leurs observations.

**N°2022-16-05-004**

### **Point sur les travaux d'aménagement du stade**

Monsieur Le Maire communique au conseil le devis établi par la société BGR en vue de réaliser un stade d'entraînement qui compléterait les équipements de notre stade en permettant de ne pas surutiliser le stade principal qui a vocation à accueillir les matches de football. La société BGR pourrait intervenir à l'automne ce qui permettrait de pouvoir disposer de ce stade d'entraînement en fin d'année 2023, au plus tôt.

Après discussion les conseillers souhaitent que l'on puisse obtenir plusieurs devis pour pouvoir décider de l'aménagement à réaliser.

Monsieur Jean-François BLANCHET est chargé d'obtenir un deuxième devis.

Monsieur Wilfrid VERDIER est chargé d'obtenir un troisième devis.

Dès réception de l'ensemble de ces devis le conseil pourra décider et donner son accord pour la réalisation des travaux d'aménagement du stade d'entraînement.

#### **N°2022-16-05-005**

### **Point sur les travaux d'entretien du patrimoine communal**

L'inflation, l'augmentation de l'électricité, du gaz, du fioul... nous contraignent à prioriser nos projets : Monsieur le Maire fait le point sur les travaux indispensables prévus ou en cours :

1. Calendrier des travaux à la salle polyvalente :

- Charpente et bandeaux : juillet
- Changement des ouvertures : septembre
- Peintures extérieure et intérieure, électricité : à définir

2. City stade : les subventions seront ouvertes en 2023. Le conseil décide d'un aménagement minimal (2 cages foot, 2 panneaux basket) en attendant cette aide au financement.

3. Les routes communales : Le point à temps 2022 est terminé. Monsieur Blanchet est chargé d'aller faire un petit contrôle sur site pour vérification de la qualité du travail.

4. La réfection de la toiture de l'épicerie est également à réaliser et une couche de peinture à prévoir sur les candélabres.

En ce qui concerne les autres travaux ou aménagements prévus (embellissement des abords de la salle polyvalente, abat-sons, aire de jeux, ...) le conseil décide d'étudier les subventions envisageables et d'attendre 2023.

#### **N°2022-16-05-006**

### **Point sur le dossier des éoliennes**

Le dossier éolien poursuit son parcours devant les juridictions administratives. Monsieur Le Maire rappelle à son conseil, qu'à ce stade des procédures engagées par la société d'exploitation de la ferme éolienne de la petite Vallade, deux affaires sont pendantes devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux. La ferme éolienne de la petite Vallade a en effet contesté le refus d'exploitation opposé par la préfecture à ce projet ainsi que le refus de dérogation aux espèces protégées.

Une décision de la Cour administrative de Bordeaux est attendue pour la fin du mois de juin.

**Projet d'évolution de la présence postale**

Monsieur le Maire informe son conseil des démarches engagées par La Poste auprès de la Mairie en vue de modifier la présence postale sur la commune. La Poste proposerait d'adapter sa présence en ouvrant une agence postale qui serait, soit intégrée au sein de la Mairie, soit au sein d'un commerce de la commune.

Nous avons jusqu'à présent refusé d'engager des discussions sur cette proposition en demandant à La Poste de bien vouloir revoir sa position et notamment d'attendre le résultat des élections législatives et de la mise en œuvre d'une politique d'aménagement raisonnable du territoire avant de prendre toute initiative en ce domaine.

Le représentant de la Poste se dit prêt à venir présenter son projet devant le conseil.

Monsieur le Maire remet au conseil une carte des implantations des services postaux sur le territoire qui permet de montrer que, dans un rayon de 10 km autour de Maransin, ne restent plus que trois bureaux de Poste (Saint-Denis-de-Pile, Cavignac et Galgon). Dans tous les villages du territoire ne subsistent plus que des agences postales et notamment à Lapouyade, Laruscade, Marcenais, Périssac, Saint-Ciers-d'Abzac, Guîtres, La Clotte, Cercoux, Bedenac.

Cette information ne fait que nous convaincre du bien-fondé du maintien d'un bureau de poste à Maransin qui est au centre du réseau des bureaux de Saint-Denis-de-Pile, Cavignac et Galgon. Ajoutons que la distance des bureaux de poste de Saint-Denis-de-Pile, Cavignac doit aussi se mesurer en temps et pas seulement en km. Il faut compter, selon le site Via Michelin, environ 15 minutes voir 19 minutes pour Cavignac pour se rendre à un bureau de poste soit plus d'une demi-heure aller-retour.

**Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité/la majorité des membres présents.

Nous clôturons la séance du Conseil Municipal en date du 16 mai 2022 de la délibération n°1 à 7.

Et ont signé au registre les membres présents :

<b>NOMS et Prénoms</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Emargements</b>
BACCI Bernard	Maire	
AUTIER Michèle	1ère Adjointe	
BLANCHET Jean-François	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
LAURENT Patricia	Conseillère Municipale	
ARNAUD Nicole	Conseillère Municipale	

GARCEAU Olivier	Conseiller Municipal	
GINET Karine	Conseillère Municipale	
SABOURDY Julien	Conseiller Municipal	
MOREL Virginie	Conseillère Municipale	
VERDIER Wilfrid	Conseiller Municipal	